



Fédération Française de Volley-Ball

Saison 2014/2015

INSTRUCTION ADMINISTRATIVE N° 15

LICENCE : Validation DHO PROVISOIRE

A titre exceptionnel et compte tenu de la nouveauté du système de paiement direct pour tous les clubs, nous vous informons qu'à partir du mercredi 15 octobre, toutes les DHO provisoires de plus de 30 jours, conformément au RGLIGA adopté à l'AG de PARIS (octobre 2014) seront suspendues pour une durée de 10 jours calendaire.

Un mail d'avertissement sera adressé aux GSA ainsi qu'à la LRVB concernés pour toutes licences disposant d'une DHO provisoire de plus de 30 jours.

Les GSA n'ayant pas régularisé financièrement (FFVB et/ou Ligue Régionale) et/ou administrativement (FFVB et/ou Ligue Régionale) une ou plusieurs licences de leur club disposent donc de 10 jours (jusqu'au 26 octobre) pour le faire, sous peine d'annulation de la DHO.

La FFVB (SG & CCSR) recommande à la CCS ainsi qu'aux CRS (LRVB) et aux CRSR (LRVB), exceptionnellement pour l'unique début de saison 2014/2015 (et jusqu'au 26 octobre 2014), de ne pas sanctionner les participations aux épreuves des licenciés dont la DHO provisoire aurait dépassé les 30 jours de validité.

Rappel :

Sur le site FFVB : Une licence est validée définitivement lorsque les deux icônes en début de ligne sont de couleur verte.

Il manque une validation lorsque l'une des icônes est une horloge.

La colonne F = validation FFVB

La colonne L = validation Ligue

La suspension de DHO interdit au licencié de figurer sur une feuille de match a minima.

L'annulation de la DHO peut avoir «des éventuelles conséquences règlementaires et sportives»

Article 12 du RGLIA (extrait)

« Le GSA dispose de 10 jours pour régulariser le dossier et/ou procéder au(x) paiement(s) non effectué(s) avant l'annulation définitive de la DHO, pour la saison en cours et à la date de la saisie informatique, et ce, sans préjuger des éventuelles conséquences règlementaires et sportives. »

Si vous rencontrez des soucis techniques ou financiers contactez-nous : aidepaiementdirect@ffvb.org

S'il s'agit de problèmes strictement administratifs, adressez-vous à votre ligue.

Le Secrétaire Général
Alain DE FABRY

Le Vice-Président
Jean-Paul DUBIER

Le Président de la CCSR
Olivier SERRE